

PROCEDURE D'INSCRIPTION A L'UNIVERSITE DE RENNES DES ELEVES DE PREMIERE ANNEE CPGE ANNEE 2026-2027

Votre lycée a signé une convention avec l'Université de Rennes. Vous devez donc vous y inscrire en parallèle de votre inscription en classe préparatoire, conformément aux dispositions du code de l'éducation rappelées ci-dessous. Cette inscription vous garantit un droit à réorientation ou poursuite d'études à l'université.

Code de l'éducation :

Article L. 612-3 : « ... Les élèves inscrits dans une classe préparatoire aux grandes écoles d'un lycée public sont également inscrits dans une formation proposée par l'un des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ayant conclu une convention avec ce lycée, selon des modalités précisées par décret. Cette inscription emporte paiement des droits d'inscription prévus à l'article L. 719-4. ... »

Article D. 612-29. « L'inscription des étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles des lycées publics dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel s'effectue dans les conditions prévues aux articles D. 612-2 à D. 612-8 du code de l'éducation, notamment le second alinéa de l'article D. 612-2. Le chef d'établissement du lycée public s'assure de l'inscription de ces étudiants au 15 janvier de l'année en cours. »

À lire avant de commencer :

La procédure d'inscription se déroule en trois phases distinctes et obligatoires, à effectuer dans l'ordre présenté ci-dessous. **Veillez à lire et à respecter scrupuleusement les consignes à chacune des étapes afin d'éviter toute difficulté ou anomalie lors de votre inscription.**

Si vous avez déjà une inscription parallèle à l'**Université de Rennes 2** cette année, vous n'êtes pas concerné par cette procédure d'inscription en ligne. Vous devez demander un dossier d'inscription par mail à la scolarité de l'Université de Rennes (voir les coordonnées à la fin de ce document) en précisant votre lycée et votre filière CPGE.

1 RÉCUPÉRATION DES DONNÉES PARCOURSUP

Entre le 1^{er} octobre et le 2 novembre 2026

Connectez-vous au serveur OPI CPGE : <https://opi-cpge.univ-rennes.fr>, à l'aide de votre identifiant (voir ci-après) et de votre date de naissance.

Un message indiquant que la récupération des données a bien été effectuée doit s'afficher.

La 1^{ère} phase est alors terminée.

L'identifiant est constitué de votre n° Parcoursup sur 7 chiffres, précédé de P26.

Si votre n° Parcoursup comporte moins de 7 chiffres, complétez-le en le faisant précéder de zéros.

Exemples :

N° Parcoursup à 7 chiffres => identifiant : **P 26** X X X X X X X

N° Parcoursup à 6 chiffres => identifiant : **P 26** 0 X X X X X X

Avant de passer à la phase 2 : vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

En application de la loi « Orientation et réussite des étudiants » du 8 mars 2018, chaque étudiant doit s'acquitter de la Contribution Vie Étudiante et de Campus par paiement (non boursier) ou exonération (boursier) avant de s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur.

Cette contribution est collectée par le CROUS. Il s'agit d'une procédure en ligne à effectuer à partir du site : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Le paiement de cette taxe donne accès aux services universitaires suivants : service de santé des étudiants, service des activités physiques et sportives, fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

Le montant s'élève à 105 € pour les non boursiers. Elle est gratuite pour les boursiers, mais la démarche doit quand même être effectuée.

À l'issue de cette procédure, vous obtiendrez une attestation sur laquelle apparaîtra un code alphanumérique qui sera demandé lors de la phase d'inscription, y compris pour les boursiers.

2 INSCRIPTION

Entre le 1^{er} octobre et le 2 novembre 2026

L'inscription se fait en ligne à l'adresse suivante : <http://iaprimoweb.univ-rennes.fr>

/! Il est recommandé d'utiliser les navigateurs internet Edge ou Firefox, et d'éviter les navigateurs mobiles.

Pour votre inscription, vous devez vous munir de :

- Votre n° Parcoursup,
- Votre numéro INE (Identifiant National Étudiant) qui figure sur votre relevé de notes du baccalauréat,
- Votre code CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus),
- Une carte bancaire pour le règlement des droits d'inscription.

Identifiant

L'identifiant est le même que celui utilisé lors de la 1^{ère} phase d'identification (P26 ou P260 suivi du n° Parcoursup).

Choix de l'inscription

Il vous est demandé de faire un **choix unique** parmi les portails de licences proposés (sciences, philosophie ou économie-gestion). Ce choix doit correspondre à votre filière CPGE.

Il n'y a pas à ce stade de choix précis de licence à effectuer. Cette précision vous sera demandée en cas de réorientation ou de poursuite d'études à l'Université de Rennes.

/! Si vous êtes boursier du CROUS

Sélectionnez impérativement la nature de bourse « **Boursier hors université** » afin d'être exonéré des droits d'inscription. Les autres types de bourse proposés dans le menu déroulant ne fonctionnent pas pour les élèves CPGE et entraînent automatiquement le paiement des droits d'inscription.

Sélection de l'établissement d'inscription CPGE

A la rubrique « *Si vous êtes inscrit dans un autre établissement* », choisissez le type d'établissement « **CPGE ou préparation intégrée** » puis sélectionnez votre établissement dans la liste et indiquez que vous souhaitez y maintenir votre inscription.

Droits à payer, paiement

Vérifiez bien le montant des droits affichés avant de passer au paiement (0 € pour un boursier, 178 € pour un non boursier). En cas d'anomalie, n'hésitez pas à revenir en arrière et à vérifier que toutes les instructions ont bien été respectées, en particulier la nature de la bourse si vous êtes boursier. Si le problème persiste, interrompez la procédure et contactez la scolarité de l'université.

3 ACTIVATION DU COMPTE SÉSAME + DÉPÔT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Activation du compte Sésame

À l'issue de l'inscription et du paiement en ligne, vous allez recevoir à votre adresse mail personnelle un mail automatique contenant les instructions pour activer votre compte Sésame (l'envoi de ce mail peut prendre jusqu'à 24h). Ce compte vous permettra d'accéder à l'**Intranet** de l'université. Pensez à vérifier le dossier spams de votre messagerie si ce mail tarde à arriver.

Une fois le compte activé, il faudra activer tous les services associés, y compris celui de la messagerie.

Pièces justificatives

Les documents sont à déposer au plus tard le **8 novembre** sur le service numérique des pièces justificatives, accessible à partir de l'adresse <https://pjweb.univ-rennes.fr>, ou depuis votre Intranet : <https://etudiant.univ-rennes.fr/candidature-et-reinscription>

/! L'accès à ce service n'est possible que si le compte Sésame a été activé.

Une carte étudiante vous sera transmise par voie postale après vérification de la conformité de l'inscription et des pièces justificatives.

Notez et conservez bien votre n° étudiant et vos identifiants Sésame. Ils vous seront utiles dans toutes vos démarches à l'Université.

À noter : il est possible de fréquenter la Bibliothèque Universitaire dès la rentrée, mais l'emprunt d'ouvrages n'est autorisé que lorsque l'inscription à l'université est effectuée.

Pour toute question ou difficulté relative à cette inscription

Vous pouvez adresser un courrier électronique à (selon votre filière d'inscription) :

- scolarité sciences économiques : eco-scol@univ-rennes.fr
- scolarité sciences & philosophie : cpge@univ-rennes.fr

Afin de permettre un traitement rapide de votre demande, veuillez à indiquer vos nom, prénom, date de naissance, n° Parcoursup, lycée et filière CPGE et à décrire précisément la nature du problème rencontré.

Avant toute demande d'assistance, assurez-vous d'avoir bien respecté toutes les consignes décrites dans cette procédure.